

20



**HCCH**

HAGUE CONFERENCE ON  
PRIVATE INTERNATIONAL LAW  
CONFÉRENCE DE LA HAYE  
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Rapport *annuel*

15

# Rapport annuel 2015



# Avant- propos

du Secrétaire général Christophe Bernasconi

Chaque année comporte son lot de défis. Nous sommes à cet égard heureux de vous présenter le Rapport annuel 2015 qui illustre le parcours de la Conférence de La Haye de droit international privé (ci-après, la « Conférence de La Haye ») grâce au suivi de sa croissance constante, à la présentation de rapports concernant les principales activités et au recensement des avancées essentielles.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'au cours de l'année passée, la Conférence de La Haye a continué son expansion. À la fin de l'année, l'Organisation comptait 80 Membres (79 États et l'Union européenne) ; 68 États supplémentaires sont Parties à l'une au moins des Conventions de La Haye sans être Membres de l'Organisation, ce qui porte à 147 le nombre total d'États « liés » à la Conférence. Outre le fait qu'elle reflète l'importance de notre contribution dans le cadre des droits de l'homme et des activités économiques, notre croissance soutenue est également nourrie par la reconnaissance de l'évolution de la composition des Membres. De plus, l'extension du champ d'application de nos Conventions signifie que les thème, caractère et nature des travaux en cours, ainsi que des instruments actuels et futurs ont, et auront, davantage une vocation universelle.

En écho à notre mandat législatif, j'ai l'honneur de mettre en exergue deux tournants importants pour la Conférence de La Haye. D'une part, 2015 s'est révélée l'année de l'approbation d'un nouvel instrument par les Membres : *les Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux*. Cet instrument, qui consiste en un code international de bonnes pratiques eu égard à l'autonomie de la volonté dans les contrats commerciaux internationaux, peut servir de modèle dans le cadre de lois et d'instruments nationaux, régionaux, supranationaux ou internationaux. Il s'agit du premier instrument non contraignant de la Conférence de La Haye. D'autre part, l'entrée en vigueur tant attendue de la Convention Élection de for de 2005 est également intervenue en 2015. Cet important instrument qui renforce la sécurité juridique tout en réduisant les coûts et les incertitudes liées aux transactions et différends transfrontières est dès lors en vigueur dans 28 États contractants.

2016 comportera également son lot de défis. D'ores et déjà, les indications selon lesquelles 2016 se révélera une année exaltante pour la Conférence de La Haye sont légion. Les projets sur les Jugements et relatif à la Filiation / Maternité de substitution entreront probablement dans des phases décisives, tandis que pour d'autres, les progrès se poursuivront de manière stable en vue de leur finalisation. Je vous invite donc à continuer à nous suivre sur ce chemin visant à la construction de ponts entre les différents systèmes juridiques en vue d'une citoyenneté universelle.

La Conférence de La Haye jette  
des ponts entre les différents  
systèmes juridiques en vue d'une  
citoyenneté universelle.

8	Vision et mission
10	Faits et chiffres
12	Nouveaux Membres et nouvelles adhésions
14	Gouvernance
18	Calendrier des activités
34	Administration

## *Table des matières*

## Sa vision

- œuvrer à un monde dans lequel les personnes, familles, entreprises et autres entités dont les vies et activités dépassent le cadre de différents systèmes juridiques bénéficient d'un haut niveau de sécurité juridique ;
- promouvoir le règlement systématique et efficace des différends, la bonne gouvernance et la primauté du droit, dans le respect de la diversité des traditions juridiques.

8

## Sa mission

- permettre à ses Membres d'élaborer et de mettre en œuvre ensemble des règles communes de droit international privé servant à coordonner les relations entre différents systèmes de droit privé dans un contexte mondial ;
- promouvoir l'entraide judiciaire et administrative internationale dans les domaines de la protection de la famille et des enfants, de la procédure civile et du droit commercial ;
- prêter des services juridiques et une assistance technique de haut niveau à l'intention des Membres et des États parties aux Conventions de La Haye, de leurs représentants gouvernementaux, des membres du pouvoir judiciaire et des praticiens ;
- mettre des informations de qualité à la disposition des Membres et des États parties aux Conventions de La Haye, ainsi que de leurs représentants gouvernementaux, des membres du pouvoir judiciaire, des praticiens et du public en général, et faciliter l'accès à ces informations.

9

# Faits et chiffres

10

2 nouveaux Membres de la Conférence de La Haye en 2015

La Conférence de La Haye a reçu 307 280 € de contributions volontaires de la part des États membres et 41 901 € d'autres sources

Une augmentation de 175 % du nombre de fans sur Facebook ; une augmentation de 103.45 % de « followers » sur LinkedIn et de 55.46 % des vues sur Youtube en 2015

Nouvelles adhésions en 2015 :  
Convention Adoption internationale de 1993

3

Nouvelles adhésions en 2015 :  
Convention Apostille de 1961

5

Nouvelles adhésions en 2015 :  
Convention Procédure civile de 1954

1

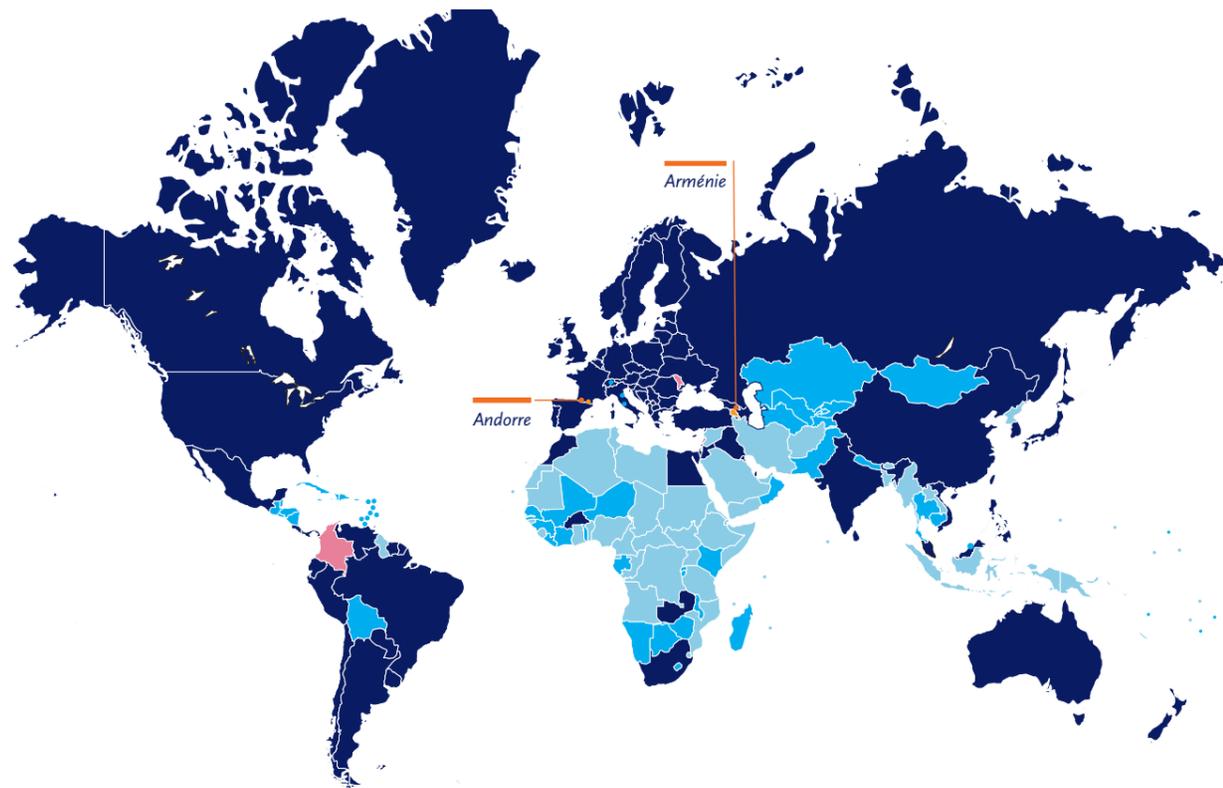
Nouvelles adhésions en 2015 :  
Convention Accès à la justice de 1980

1

Nouvelles adhésions en 2015 :  
Convention Notification de 1965

1

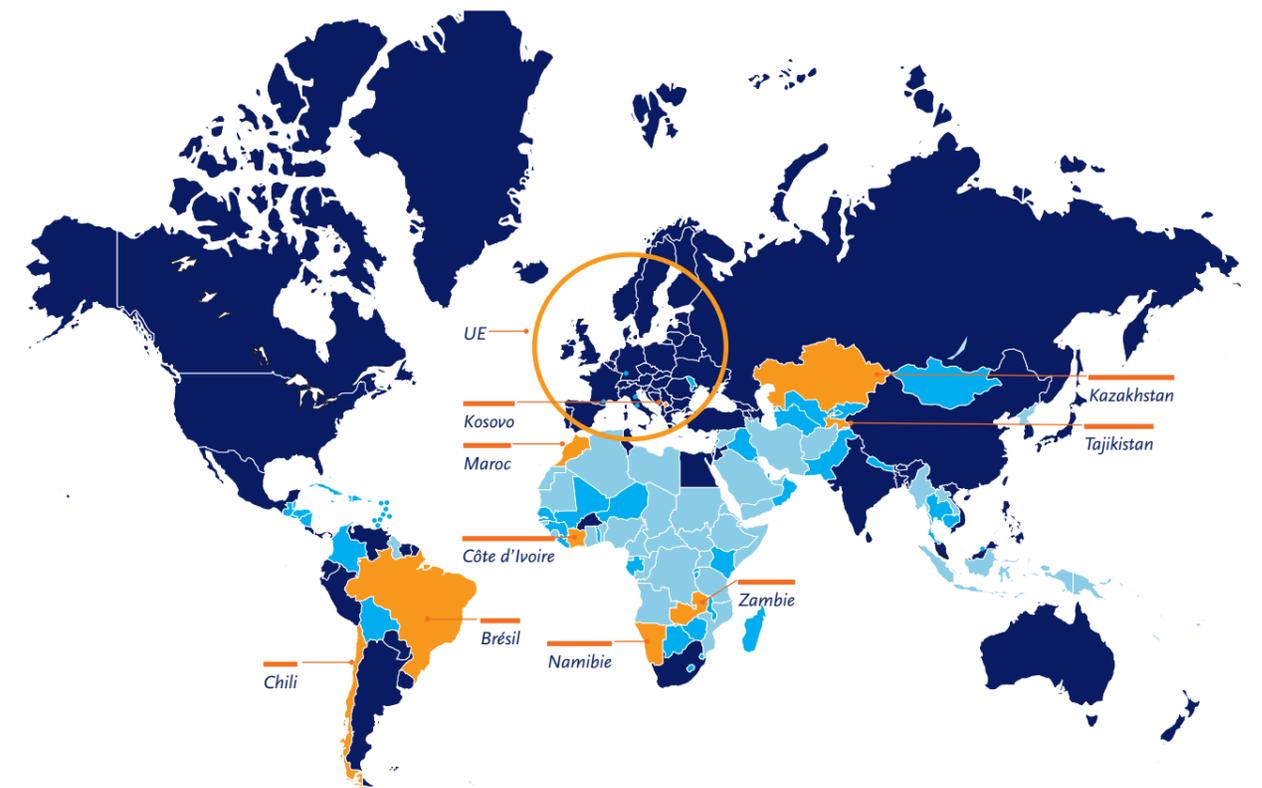
Lancement du nouveau site web de la Conférence de La Haye, le 3 décembre 2015, [www.hcch.net](http://www.hcch.net)



- Nouveaux Membres en 2015
- Membres
- Non-Membres ayant adhéré à une Convention
- Admis à devenir Membres (sous réserve de l'acceptation du Statut)

- Nouveaux Membres en 2015**  
Andorre  
Arménie
- Admis à devenir Membres (sous réserve de l'acceptation du Statut)**  
Colombie  
Liban  
Moldova

## Membres



- Nouvelles adhésions en 2015
- Membres
- Non-Membres ayant adhéré à une Convention

**Adhésions aux Conventions de La Haye**

**Convention Apostille (1961)**

- Brésil\*\*
- Chili\*\*
- Kosovo\*\*
- Maroc\*\*
- Tadjikistan\*
- Convention procédure civile (1954)
- Kazakhstan\*

**Convention Notification (1965)**

- Kazakhstan\*\*
- Convention Accès à la justice (1980)
- Kazakhstan\*
- Convention Adoption internationale (1993)
- Côte d'Ivoire\*
- Namibie\*\*
- Zambie\*

\* EEV : Entrée en vigueur en 2015  
\*\* EEV : Entrée en vigueur en 2016

## Nouvelles adhésions

# Gouvernance

14

## Conseil sur les affaires générales et la politique

La réunion de 2015 du Conseil sur les affaires générales et la politique (ci-après, le « Conseil ») s'est tenue du 24 au 26 mars 2015 dans les locaux du Palais de la Paix à La Haye. Durant cette réunion, les participants ont assisté à :

- la signature par Singapour de la Convention Élection de for de 2005 ;
- la proposition du Gouvernement des Pays-Bas tendant à admettre la République de Moldova comme nouveau Membre de la Conférence de La Haye.

Le Secrétaire général informe le Conseil que les Membres ont approuvé, au moyen d'une procédure écrite, les Principes de La Haye sur les contrats internationaux de 2015 ; il s'agit du 39<sup>e</sup> instrument de l'Organisation. Le Conseil insiste sur l'importance de cet instrument et apporte son concours à sa promotion, y compris en consentant à rechercher l'approbation des Principes par la CNUDCI (pour plus d'informations, voir « mars », p. 21).

Eu égard au programme de travail normatif de la Conférence de La Haye, le Secrétaire général a invité le Conseil à s'intéresser à la manière la plus effective et efficiente d'allouer les ressources limitées du Bureau Permanent. Il a proposé d'envisager la révision du programme de travail afin d'identifier des projets sur lesquels l'Organisation pourrait se concentrer au cours de l'année à venir ou qui pourraient en être retirés pour le moment. En réponse à cet appel, le Conseil a décidé d'accorder au projet sur les Jugements (voir « octobre », p. 29) le statut de sujet prioritaire. Le Conseil a également constaté l'importance du projet relatif à la Filiation / Maternité de substitution. Il a dès lors ordonné la convocation, en février 2016, d'un Groupe d'experts chargé d'étudier la possibilité de poursuivre les travaux dans ce domaine. Le Conseil a également chargé le Bureau Permanent de mener une étude quant à l'opportunité et à la possibilité de futurs travaux consacrés à la coopération en matière de protection des touristes et des visiteurs étrangers. D'autre part, en vue de réduire le programme de travail de l'Organisation, le Conseil a décidé de retirer le thème consacré à l'accès au contenu du droit étranger.

15

Concernant le programme de travail non normatif de la Conférence de La Haye, le Conseil a approuvé :

- l'actualisation du Manuel pratique sur fonctionnement de la Convention Notification ;
- la réédition du Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves.

Après approbation du contenu de ces Manuels, le Bureau Permanent était en mesure de les préparer en vue de leur publication, qui a eu lieu le 28 janvier 2016. Quant à d'autres points du programme de travail non normatif, le Conseil a accueilli avec intérêt :

- le projet de convoquer une réunion de Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille de 1961, qui se tiendra de concert avec le 10<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP dans le courant de la seconde moitié de l'année 2016 ;
- les progrès du Groupe de travail dans le cadre de l'élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ;

- les travaux accomplis par le Bureau Permanent concernant INCADAT et INCASTAT dans le cadre de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ;
- les avancées concernant la mise sur pied d'iSupport (système de gestion électronique des dossiers et de communication sécurisée) en lien avec la Convention Recouvrement des aliments de 2007.

Le Conseil a aussi examiné le Rapport du Groupe de travail sur l'assistance technique. Ce Groupe avait été mis en place en vue d'élaborer un cadre stratégique pour l'assistance technique et les services post-conventionnels offerts par la Conférence de La Haye. Le Groupe avait abordé, entre autres, la nature et l'étendue de l'assistance technique et des services post-conventionnels, les objectifs stratégiques, ainsi que les critères de sélection et de hiérarchisation fondant la décision d'apporter une assistance technique. Les participants ont salué le Rapport du Groupe de travail et approuvé le Cadre stratégique. Le Conseil a saisi cette occasion pour se féliciter des résultats du Bureau Permanent dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'assistance technique eu égard aux Conventions de La Haye. Il a également pris acte de la nécessité d'assurer le financement nécessaire au maintien du poste de Coordinateur du Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale.

Enfin, les participants du Conseil se sont également penchés sur la présence régionale de la Conférence de La Haye, y compris comme un moyen d'étendre la portée géographique de l'Organisation. Saluant les rapports émanant des deux Bureaux régionaux Amérique latine et Asie Pacifique, le Conseil a aussi pris note de la Stratégie Afrique proposée par le Bureau Permanent. Cette initiative, conçue dans le dessein d'accroître la visibilité de la Conférence de La Haye et de renforcer la promotion de ses activités sur le continent africain, a reçu un vif soutien de la part du Conseil.

## Conseil des Représentants diplomatiques

La réunion du Conseil des Représentants diplomatiques s'est tenue le 21 mai 2015, sous la présidence de Mme Jones Bos, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Le Conseil a revu et approuvé les comptes finaux de l'Organisation pour l'Exercice financier allant du premier juillet 2014 au 30 juin 2015 (EF LX) et a déchargé le Secrétaire général de sa responsabilité. Le Conseil a approuvé le projet de Budget pour l'Exercice financier allant du premier juillet 2015 au 30 juin 2016 (EF LXI) qui enregistre une augmentation globale des dépenses de 2.61 %. Cela se traduit par une augmentation des contributions totales des États membres de 2.16 %, soit 1.30 % par unité. Les participants ont également reçu des informations sur un certain nombre de points, y compris la transition d'un budget supplémentaire à un système comptable énumérant les contributions volontaires projet par projet, les résultats du Groupe de travail sur les questions financières et les pratiques budgétaires et les progrès réalisés en vue du renforcement du Règlement du personnel applicable aux agents du Bureau Permanent (pour plus d'informations sur ces deux derniers points, voir ci-dessous).

## Groupe de travail sur les questions financières et les pratiques budgétaires

Le mandat du Groupe de travail consistait à préparer un nouveau projet de Règlement financier pour la Conférence de La Haye. Cette tâche visait à restructurer le cadre budgétaire de l'Organisation dans l'optique de le moderniser et de le rendre plus transparent. Le Groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2015 (les 28 février et 23 avril), avec l'aide du sous-groupe des Amis de la présidence qui s'est réuni aux mêmes dates. En vue de l'adoption du projet de Règlement financier rédigé par ses soins, le Groupe de travail a présenté son *Rapport de la réunion du Groupe de travail sur les questions financières et les pratiques budgétaires du 23 avril 2015* au Conseil des Représentants diplomatiques de 2015. Ce rapport contenait un projet de Règlement financier tel que rédigé par le Groupe de travail. Le projet finalisé de Règlement financier a été soumis aux Membres et approuvé par ces derniers au moyen d'une procédure écrite. Le Règlement est entré en vigueur le premier janvier 2016.

## Vente du bâtiment sis Scheveningseweg 6

Quant à la vente de l'ancien siège du Bureau Permanent sis Scheveningseweg 6, le Groupe de travail sur les Pensions et l'Immeuble s'est réuni le 6 juillet 2015. Lors de la réunion, les participants ont analysé et débattu de la proposition du Bureau Permanent de vendre la propriété à un investisseur, allouant dès lors l'entièreté du produit de la vente au Fonds de réserve des Pensions. Le 17 juillet 2015, les Membres ont été invités à présenter leurs voix dans le cadre d'une procédure écrite formelle. Au terme de la période de vote, le 31 août 2015, et n'observant aucune voix contre, le 4 septembre 2015, le Secrétaire général a informé les Membres de la vente imminente de la propriété à l'investisseur et de l'allocation subséquente du produit de cette vente.

## Règlement du personnel de la Conférence de La Haye

La Conférence de La Haye applique le Règlement et le Statut du personnel de l'OCDE, depuis les années 1970, « sous réserve des adaptations nécessaires ». En conséquence, certaines incohérences se sont glissées dans l'application de ces règles au personnel du Bureau Permanent. En vue d'éliminer ces incohérences à l'avenir et de rendre plus transparente l'application du Règlement et du Statut de la Conférence de La Haye, le Bureau Permanent s'est lancé dans la préparation d'un Règlement du personnel complet de la Conférence de La Haye. En mai 2015, un consultant extérieur s'est attelé à la tâche d'identifier les règles du Règlement du personnel de l'OCDE applicables aux agents de la Conférence de La Haye ainsi que toute disparité nécessitant une rectification. Les travaux sont en cours sur ce point.

# Calendrier des activités



## Janvier/Février

### ACTIVITÉS

#### > 14|16 janvier 2015

Comité de l'ILA et Séminaire relatifs au droit international privé et à la propriété intellectuelle  
*Genève (Suisse)*

#### > 18|22 janvier 2015

Formation consacrée à la médiation familiale internationale (du 19 au 21 janvier) et Table ronde avec des représentants de l'Autorité centrale russe (22 janvier)  
*Moscou (Fédération de Russie)*

#### > 11|13 février 2015

Réunion du Groupe d'experts sur l'insolvabilité et Réunion sur le projet consacré au *Cloud Computing* à la CNUDCI  
*Vienne (Autriche)*

#### > 12|13 février 2015

Atelier consacré à l'Avis 1/13 de la Cour de justice de l'Union européenne examinant la question de l'éventuelle adhésion d'États non-membres de l'Union européenne à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980  
*Ferrara (Italie)*

#### > 23|24 février 2015

Atelier consacré au Contentieux commercial international au Forum juridique mondial 2015  
*Londres (Royaume-Uni)*

#### > 23|25 février 2015

Réunion d'IberRed (Réseau latino-américain pour le coopération juridique internationale) sur la coopération juridique internationale, y compris le fonctionnement et la promotion des Conventions de La Haye consacrées aux enfants  
*Panama (Panama)*

#### > 25|27 février 2015

Rencontres avec divers fonctionnaires gouvernementaux et la Chambre du commerce américaine au Guatemala au sujet des Conventions Apostille de 1961 et Protection des enfants de 1996 et avec l'Unicef concernant la Convention Adoption internationale de 1993  
*Guatemala (Guatemala)*

#### > 25|27 février 2015

Séminaire de sensibilisation dans le contexte de la médiation dans le cadre des conflits de mise en œuvre dans des différends familiaux transfrontières  
*Bruxelles (Belgique)*

### RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

#### > 3|6 février 2015

Quatrième réunion du Groupe de travail relative au projet sur les Jugements  
*La Haye (Pays-Bas)*



# Mars

## ACTIVITÉS

### > 2 mars 2015

Réunion du Comité de direction de l'Association des avocats spécialisés dans les cas d'enlèvements d'enfants (*Child Abduction Lawyers Association*) (« CALA »)  
Londres (Royaume-Uni)

### > 5|6 mars 2015

Réunion préparatoire avec l'*Asociación Americana de Derecho Internacional* (Association américaine de droit international privé (ASADIP)) en vue de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence  
Rio de Janeiro (Brésil)

### > 9|11 mars 2015

10<sup>e</sup> Conférence des anglophones et des germanophones sur les avancées pratiques et les réformes politiques dans le cadre du droit de la famille, organisée par le *Judicial Office for International Family Justice for England and Wales*  
Londres (Royaume-Uni)

### > 10 mars 2015

Dernière conférence du projet Euromed Justice III  
Barcelone (Espagne)

### > 10|11 mars 2015

Conférence annuelle sur le droit de la famille  
*Le Cap* (Afrique du Sud)

### > 19 mars 2015

Colloque de droit international privé intitulé « Procédure civile internationale et Bruxelles I bis », organisé par l'*Asser Institute*  
La Haye (Pays-Bas)

## RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

### > 23 mars 2015

Groupe de travail sur la médiation  
La Haye (Pays-Bas)

### > 24|26 mars 2015

Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique  
La Haye (Pays-Bas)

# Mars

## APPROBATION DES PRINCIPES DE LA HAYE SUR LES CONTRATS INTERNATIONAUX DE 2015

Le 19 mars 2015, la Conférence de La Haye a approuvé son premier instrument normatif non contraignant : les Principes de La Haye sur les contrats internationaux de 2015. Les Principes de consignent des principes généraux eu égard au choix de la loi dans les contrats commerciaux internationaux, affirmant l'autonomie de la volonté comme fondement de la loi applicable aux contrats internationaux.

Les Principes s'attaquent aux problèmes qui peuvent être rencontrés dans le cadre du respect et de la détermination du choix de la loi dans les contrats internationaux. En reconnaissant que les parties à un contrat sont les mieux placées pour déterminer la loi applicable la plus appropriée à leur transaction, les Principes encouragent la diffusion de l'autonomie de la volonté dans des systèmes juridiques qui n'ont pas encore (complètement) intégré cette notion. Les Principes contribuent également à l'avancement et au perfectionnement de ce concept, lorsque celui-ci est déjà accepté.

Les Principes peuvent être considérés comme un code international des bonnes pratiques actuelles eu égard à l'autonomie de la volonté dans les contrats commerciaux internationaux et peuvent servir de modèle à des instruments nationaux, régionaux, supranationaux et internationaux. En réalité, cet instrument a déjà démontré son utilité en 2015 en servant d'esquisse pour la nouvelle loi paraguayenne sur la loi applicable aux contrats internationaux. L'utilité des Principes dans le cadre de la simplification des échanges internationaux a également été mise en exergue par l'aval de la CNUDCI obtenu en juillet 2015. La CNUDCI a félicité la Conférence de La Haye d'avoir « grandement contribué à faciliter le commerce international en encourageant le principe de l'autonomie des parties et en renforçant le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux ». En novembre 2015, la Chambre internationale de commerce a fait appel aux autorités pour « renforcer la sécurité juridique dans le cadre des contrats commerciaux au moyen de la mise en œuvre des Principes de La Haye récemment approuvés » (traduction du Bureau Permanent) et a recommandé aux « États d'inscrire les Principes de La Haye [...] dans leur régime national relatif au choix de la loi » (traduction du Bureau Permanent). Les Principes et le Commentaire y afférent sont désormais disponibles dans les deux langues officielles de la Conférence de La Haye, l'anglais et le français, une version espagnole sera disponible sous peu. Le Préambule et les 12 articles de l'instrument sont disponibles en arabe, chinois et russe.



# Avril

## ACTIVITÉS

### > 1|4 avril 2015

Séminaire consacré à la Responsabilité parentale et à l'intérêt supérieur de l'enfant dans les pays musulmans  
*Rabat (Maroc)*

### > 23 avril 2015

Réunion consacrée à l'analyse des Conventions Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007  
*Lima (Pérou)*

### > 24 avril 2015

Réunion du Comité pour l'Administration des Fonds (CAF)  
*Paris (France)*

### > 24|25 avril 2015

Formation destinée à des juges et procureurs consacrée aux Conventions Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007  
*Lima (Pérou)*

### > 30 avril 2015

Conférence de La Haye-UNIDROIT-CNUDCI, Réunion annuelle de coordination tripartite  
*Vienne (Autriche)*

## RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

### > 23 avril 2015

Réunion sur le Budget / Groupe de travail sur les questions financières et les pratiques budgétaires  
*La Haye (Pays-Bas)*



# Mai

## ACTIVITÉS

### > 11 mai 2015

Groupe de travail consacré au projet e-Law (e-justice) au Conseil de l'Union européenne  
*Bruxelles (Belgique)*

### > 17|19 mai 2015

Colloque sur la Maternité de substitution, organisé par l'Académie internationale des avocats de droit de la famille (*International Academy of Matrimonial Lawyers*) (IAML)  
*Londres (Royaume-Uni)*

### > 18|21 mai 2015

Réunion consacrée à la Convention Recouvrement des Aliments de 2007, au projet iSupport et aux projets de protection des enfants avec le ministère de la Justice et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
*Vienne (Autriche)*

### > 21 mai 2015

Réunion sur la Convention Élection de for de 2005 – Fondation pour la recherche sur le droit et les affaires  
*Madrid (Espagne)*

### > 21|22 mai 2015

Formation judiciaire consacrée aux enlèvements d'enfants  
*Cordoba (Argentine)*

### > 22 mai 2015

Séminaire annuel de droit international privé, organisé par l'Université Complutense  
*Madrid (Espagne)*

### > 25|29 mai 2015

Forum juridique international de St Pétersbourg  
*St Pétersbourg (Fédération de Russie)*

### > 26|30 mai 2015

CNUDCI – 47<sup>e</sup> session du Groupe de travail V sur le droit de l'insolvabilité  
*New York (États-Unis)*

### > 26|27 mai 2015

Séminaire sur la Convention Élection de for organisé par l'Académie de jurisprudence et de législation de Catalogne.  
*Barcelone (Espagne)*

### > 27|29 mai 2015

Deuxième réunion du Groupe de travail du Sommet ibéro-américain / Groupe de travail sur la coopération judiciaire internationale  
*Bogota (Colombie)*

### > 28|29 mai 2015

Colloque suisse-allemand sur la Médiation – la Médiation dans les conflits internationaux impliquant parents et enfants (*MiKK e.V.-Mediation bei Internationale Kindschaftskonflikten*)  
*Berne (Suisse)*

## RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

### > 21 mai 2015

Conseil des Représentants diplomatiques  
*La Haye (Pays-Bas)*



# Juin

## ACTIVITÉS

### > 1|4 juin 2015

Réunion de l'*International Law Institute* consacrée au rôle des Organisations internationales, notamment la CNUDCI, UNIDROIT et la Conférence de La Haye  
Washington DC (États-Unis)

### > 4|5 juin 2015

22<sup>e</sup> congrès international des huissiers de justice  
Madrid (Espagne)

### > 11|13 juin 2015

Réunion annuelle de l'*Academic Council on the United Nations System (ACUNS) – The Hague Institute for Global Justice & International Institute of Social Studies*  
La Haye (Pays-Bas)

### > 17|18 juin 2015

Conférence intitulée « Compétence et Résolution des différends à l'ère numérique »  
Genève (Suisse)

24

## RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

### > 8|12 juin 2015

Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption internationale de 1993  
La Haye (Pays-Bas)

### > 15|17 juin 2015

Réunion régionale : Droit international de la famille, entraide judiciaire et commerce : promotion des droits de l'homme et des échanges internationaux grâce aux Conventions de La Haye dans la région des Caraïbes  
Port of Spain (Trinité-et-Tobago)

### > 22|27 juin 2015

Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye :

- Colloque : *Towards the Well-Being of the Child Through the Hague Child Abduction and Protection of Children Conventions: An Asia Pacific Symposium* (Contribution des Conventions de La Haye Enlèvement d'enfants et Protection des enfants au bien-être de ces derniers) RAS de Macao (République populaire de Chine)
- « A Judicial Studies Programme & HCCH Seminar – The Hochelega Lectures 2015: The Judiciary's Role in Safeguarding the Well-being of the Child » (Programme d'études juridiques et Séminaire de la Conférence de La Haye) RAS de Hong Kong (République populaire de Chine)
- Évènement consacré à la Convention sur les Titres  
Beijing (Chine)

# Juin

## LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CONVENTION ADOPTION INTERNATIONALE DE 1993

Du 8 au 12 juin 2015, la Conférence de La Haye a convoqué une réunion de Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (ci-après, la « Convention Adoption internationale de 1993 »). Cette Convention établit des garanties destinées à assurer le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de l'adoption internationale.

De telles Commissions spéciales, qui sont périodiques, sont convoquées en vue d'examiner et d'améliorer le fonctionnement des Conventions auxquelles elles ont trait. À cette occasion, plus de 255 experts, représentant 74 États et 18 organisations internationales ont participé à la réunion et ont échangé leurs points de vue sur des questions d'actualité relatives à la Convention Adoption internationale de 1993. Pendant quatre jours, les participants ont délibéré sur des sujets tels que les résultats et les difficultés concernant la mise en œuvre de la Convention 20 années après son entrée en vigueur ; le concept de résidence habituelle en relation avec la Convention ; l'adoption des enfants à besoins spéciaux ; le soutien post-adoption ; la coopération entre les États ; les questions de procédure ; le recours aux technologies modernes dans le cadre de l'adoption.

25

La Commission spéciale représente un forum unique pour les autorités des États contractants et pour les États qui envisagent de devenir Parties à la Convention. Les participants se sont montrés particulièrement enclins à partager leurs inquiétudes et leurs expériences quant à l'interprétation et à l'application de la Convention. En conséquence, la Commission spéciale a recommandé, entre autres, de poursuivre le travail en vue de l'élaboration de consignes plus approfondies sur la résidence habituelle et de la préparation de plusieurs Formulaires modèles destinés à faciliter le processus d'adoption internationale. La Commission spéciale a également recommandé la poursuite des travaux du Groupe d'experts sur les aspects financiers de l'adoption internationale et du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites et la manière d'y remédier.

De nouveaux éléments ont été introduits lors de cette réunion de Commission spéciale : une formation préparatoire, préalable à la réunion, pour les États nouvellement contractants ou pour les États qui envisagent sérieusement d'en devenir Parties ; des tables rondes interactives ; des séances simultanées sur divers sujets ; un nouveau format plus facile à consulter pour les Fiches de synthèse.

La Commission spéciale a accueilli deux nouveaux États parties (la Zambie et la Côte d'Ivoire) et s'est félicitée de la « Déclaration sur la nécessité de développer un cadre harmonisé pour l'adoption des enfants en Afrique », déposée par les délégations africaines présentes. Les participants ont également estimé que, dans l'intérêt des futurs États parties, le Bureau Permanent devait élaborer un outil qui apporterait des conseils pratiques quant à l'établissement d'un cadre juridique national pour l'adoption. Enfin, les participants ont de nouveau reconnu la valeur ajoutée du Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP) qui permet d'apporter un soutien crucial aux États eu égard à la mise en œuvre et au fonctionnement de la Convention.



# Juillet/Août

## ACTIVITÉS

### > 10 juillet 2015

Colloque « *For Advancement of Family Placement Intercountry-Adoption: Learning from Experiences of Sending Countries* » (Promotion du placement familial, adoption internationale : Enseignements tirés de l'expérience des États d'origine)  
Service social international (SSI)  
Tokyo (Japon)

### > 3|5 août 2015

Atelier consacré aux enlèvements d'enfants au *Centro de Formación de la Cooperación Española* (Centre espagnol de formation et de coopération)  
Montevideo (Uruguay)

### > 18 août 2015

Formation consacrée aux enlèvements d'enfants au Centre de la Justice et du droit international  
Buenos Aires (Argentine)

### > 16|19 août 2015

Réunion en préparation de la Quatrième conférence de Malte  
La Valette (Malte)



# Septembre

## ACTIVITÉS

### > 3|5 septembre 2015

Conférence célébrant la 10<sup>e</sup> conférence du Journal de droit international privé  
Cambridge (Royaume-Uni)

### > 8 septembre 2015

Groupe de travail consacré au projet e-Law (e-justice) – Groupe d'experts sur la vidéoconférence  
Bruxelles (Belgique)

### > 11 septembre 2015

Séminaire sur les droits de l'homme et les questions éthiques liées à la maternité de substitution  
Paris (France)

### > 11 septembre 2015

Conférence sur la présentation d'une étude de la CCI consacrée à l'« Élaboration de standards juridiques neutres pour les contrats internationaux », organisée par la Chambre de commerce internationale  
Rome (Italie)

### > 12|16 septembre 2015

Colloque sur les Enlèvements internationaux d'enfants par l'un des parents  
Abu Dhabi (Émirats arabes unies)

### > 14 septembre 2015

Séminaire sur le droit international privé commercial en Afrique de l'Est et du Sud  
Johannesburg (Afrique du Sud)

### > 16|17 septembre 2015

Réunion de l'Association internationale des marques (INTA) sur les Programmes de relations gouvernementales, organisée par le Siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)  
Genève (Suisse)

### > 18|20 septembre 2015

Réunion du Groupe européen de droit international privé (GEDIP)  
Luxembourg (Luxembourg)

### > 21|22 septembre 2015

Réunion avec le Tribunal administratif du Conseil de l'Europe  
Strasbourg (France)

### > 21|24 septembre 2015

Réunion consacrée aux Conventions Apostille de 1961, Élection de for de 2005 et Enlèvement d'enfants de 1980, organisée par la Société financière internationale (IFC) (Groupe de la Banque mondiale)  
Pristina (Kosovo)

### > 23 septembre 2015

Réunion d'IberRed sur la Convention Recouvrement des aliments de 2007  
Cartagena de Indias (Colombie)

### > 23|25 septembre 2015

« Conférence annuelle sur le droit européen de la famille » de l'Académie de droit européen  
Trier (Allemagne)

### > 23|25 septembre 2015

Conférence sur la contribution du CAHDI dans le cadre de l'élaboration du droit international public et 50<sup>e</sup> réunion du CAHDI  
Strasbourg (France)

### > 23|25 septembre 2015

Atelier du Sommet ibéro-américain sur la coopération judiciaire internationale  
Panama (Panama)

### > 25 septembre 2015

Réunion avec le Service International des Rémunérations et des Pensions (SIRP)  
Paris (France)



# Octobre

## ACTIVITÉS

### > 12 octobre 2015

60<sup>e</sup> anniversaire de *Holt Corée* (services sociaux et d'adoption pour les orphelins et les enfants sans domiciles coréens)  
*Séoul (Corée)*

### > 15|16 octobre 2015

Troisième conférence annuelle officielle concernant les affaires d'enlèvements d'enfants  
*Bratislava (Slovaquie)*

### > 21|23 octobre 2015

Conférence organisée par le SSI et la Conférence de La Haye consacrée à la Protection transfrontière des enfants : perspectives juridiques et sociales  
*Genève (Suisse)*

### > 26|27 octobre 2015

Conférence portugaise-africaine sur les aspects civils des enlèvements internationaux d'enfants  
*Lisbonne (Portugal)*

### > 28|31 octobre 2015

Réunion annuelle de l'Association américaine de droit international privé (*Asociación Americana de Derecho Internacional*) (ASADIP)  
*Panama (Panama)*

## RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

### > 26|31 octobre 2015

Cinquième réunion du Groupe de travail relatif au projet sur les Jugements  
*La Haye (Pays-Bas)*

# Octobre

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ÉLECTION DE FOR DE 2005 ET POURSUITE DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DANS LE DOMAINE DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS

Le premier octobre 2015 a représenté une étape importante pour la Conférence de La Haye : la Convention Élection de for de 2015 est entrée en vigueur dans 28 États, à savoir le Mexique et l'Union européenne (à l'exception du Danemark). Cette Convention assure l'efficacité des accords d'élection de for dans les transactions commerciales internationales et garantit la reconnaissance et l'exécution des jugements rendus en vertu de ces accords. En renforçant la sécurité juridique et réduisant les coûts et les incertitudes liés aux transactions et aux différends transfrontières, la Convention Élection de for promeut la simplification des échanges et des investissements, contribuant ainsi à la croissance économique.

L'intérêt pour la Convention a augmenté de manière significative et il est espéré que cette entrée en vigueur encouragera de nouvelles ratifications. Le 25 mars 2015, Singapour a signé la Convention et a exprimé son intention de la ratifier dans le courant de l'année 2016. Les communautés juridiques et des affaires internationales sont partisans du renforcement du statut de la Convention, comme l'ont indiqué les participants à l'atelier de l'Association de coopération économique Asie Pacifique (ci-après, l'« APEC ») consacré à « l'exécution effective des contrats commerciaux et la résolution efficiente des différends commerciaux au moyen de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for », qui s'est tenu à Cebu (Philippines), le premier septembre 2015.

En outre, les travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle Convention sur la reconnaissance et l'exécution des Jugements ont progressé de manière significative au cours de l'année 2015. À la suite de sa réunion de février, le Groupe de travail relatif au projet sur les Jugements a complété son mandat et soumis un projet de texte sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale, en octobre 2015. Ce projet de texte pose le cadre de la reconnaissance et de l'exécution d'un jugement étranger et établit les seuls motifs pour lesquels un tribunal peut refuser de reconnaître et d'exécuter un tel jugement. En principe, le projet de texte n'interdit pas à un État contractant de reconnaître et d'exécuter un jugement en vertu de son droit national ou d'autres traités. Son champ d'application porte sur les matières civiles et commerciales, y compris les contrats de consommation et les contrats de travail, ainsi que les droits de propriété intellectuelle. Sous réserve de l'approbation du Conseil, le projet de texte sera soumis à une Commission spéciale pour examen qui sera convoquée, dans la mesure du possible, en juin 2016. En réponse à la demande du Conseil, le Groupe de travail a également recommandé que des sujets liés à la compétence directe, entre autres, les chefs exorbitants et la litispendance, soient examinés par le Groupe d'experts relatif au projet sur les Jugements qui devrait se réunir rapidement après la rédaction d'un projet de Convention par la Commission spéciale.



# Novembre

## ACTIVITÉS

<p><b>&gt; 2 novembre 2015</b></p> <p>Conférence célébrant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Notification de 1965 et le 45<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Preuves de 1970 <i>Washington, DC (États-Unis)</i></p>	<p><b>&gt; 3 novembre 2015</b></p> <p>26<sup>e</sup> Réunion des conseillers juridiques – Panel consacré à la Convention de Vienne sur les relations consulaires <i>New York (États-Unis)</i></p>	<p><b>&gt; 3 novembre 2015</b></p> <p>Conférence sur la Convention Trust de 1985 <i>Lausanne (Suisse)</i></p>
<p><b>&gt; 5 7 novembre 2015</b></p> <p><i>International Law Weekend, édition 2015 (États-Unis)</i></p>	<p><b>&gt; 6 novembre 2015</b></p> <p>Réunion du Comité pour l'Administration des Fonds (CAF), <i>Paris (France)</i></p>	<p><b>&gt; 6 novembre 2015</b></p> <p>Réunion consacrée aux Conventions de La Haye relatives aux enfants – Commission des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) <i>Washington DC (États-Unis)</i></p>
<p><b>&gt; 12 novembre 2015</b></p> <p>Évènement de la <i>Law Society</i> sur l'entrée en vigueur de la Convention Élection de for <i>Londres (Royaume-Uni)</i></p>	<p><b>&gt; 13 novembre 2015</b></p> <p>Réunion à la Chambre internationale de commerce sur le Droit commercial en pratique <i>Paris (France)</i></p>	<p><b>&gt; 18 26 novembre 2015</b></p> <p>Réunions consacrées aux Conventions de La Haye en Amérique latine <i>(Argentine, Brésil et Chili)</i></p>
<p><b>&gt; 25 27 novembre 2015</b></p> <p>Conférence de l'Institut de droit européen (<i>European Law Institute (ELI)</i>) et d'UNIDROIT intitulée « Élaborer des règles européennes de procédure civile – Des principes transnationaux aux règles européennes de procédure civile »</p>	<p><i>(Building European Rules of Civil Procedure – From Transnational Principles to European Rules of Civil Procedure)</i> (en coopération avec l'ERA) <i>Trier (Allemagne)</i></p>	

## RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

<p><b>&gt; 2 4 novembre 2015</b></p> <p>Deuxième réunion du Groupe d'experts relatif à la reconnaissance et à l'exécution transfrontières des accords en matière familiale impliquant des enfants <i>La Haye (Pays-Bas)</i></p>	<p><b>&gt; 9 13 novembre 2015</b></p> <p>Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence sur le recouvrement international des aliments dans la région Asie Pacifique et le monde</li> <li>• Deuxième réunion mondiale du Réseau international de juges de La Haye</li> </ul> <p><i>RAS de Hong Kong (République populaire de Chine)</i></p>	<p><b>&gt; 10 12 novembre 2015</b></p> <p>Séminaire sur le droit international de la famille, de l'entraide judiciaire et du commerce : promouvoir l'état de droit et les échanges transfrontières en Asie centrale au moyen des Conventions de La Haye – Un séminaire régional destiné au Kazakhstan, au Tadjikistan et au Turkménistan, ainsi qu'à la Russie et au Bélarus <i>Astana (Kazakhstan)</i></p>
---	---	---

# Novembre

## GROUPE D'EXPERTS RELATIF À LA RECONNAISSANCE ET À L'EXÉCUTION TRANSFRONTIÈRES DES ACCORDS EN MATIÈRE FAMILIALE IMPLIQUANT DES ENFANTS

Du 2 au 4 novembre 2015, une deuxième réunion du Groupe d'experts relatif à la reconnaissance et à l'exécution transfrontières des accords en matière familiale impliquant des enfants s'est tenue au Bureau Permanent.

Lors de sa première réunion, qui s'est tenue en décembre 2013, le Groupe d'experts a débattu de la nature et de l'étendue des défis juridiques découlant de la reconnaissance et de l'exécution des accords amiables conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants. Le Groupe a reconnu l'augmentation de la mobilité des familles et la nécessité pour les accords d'être « portables ». Le Groupe a également pris acte de l'importance du rôle que joue l'autonomie de la volonté dans le droit international de la famille et de la valeur ajoutée d'apporter des solutions sur mesure et exhaustives qui sont plus susceptibles d'être respectées par les parties. En 2014, le Bureau Permanent a distribué un questionnaire aux praticiens du droit, aux juges, aux universitaires, aux fonctionnaires gouvernementaux et au personnel des Autorités centrales. Le Bureau Permanent a également convoqué une seconde réunion du Groupe dans l'optique d'examiner le rôle des Conventions de La Haye existantes en matière familiale eu égard à la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants. Il était également attendu du Groupe qu'il délibère sur l'impact qu'un instrument supplémentaire pourrait avoir sur l'utilisation pratique et la « portabilité » de ces accords. Afin de lui permettre de s'acquitter effectivement et efficacement de sa tâche, il a été convenu d'élargir la composition du Groupe d'experts de façon à ce que davantage de juges et de praticiens y prennent part.

Lors de la seconde réunion du Groupe d'experts, les discussions ont principalement porté sur les réponses au questionnaire, l'examen de l'opportunité et de la possibilité d'élaborer un instrument contraignant et un instrument non contraignant. Le Groupe a conclu qu'il était nécessaire d'examiner plus avant l'élaboration d'un outil de navigation non contraignant qui serait bénéfique dans le cadre de l'application, aux accords conclus en matière familiale impliquant des enfants, des Conventions de La Haye existantes en matière familiale. Conscient des difficultés que rencontrent les « accords d'ensemble » lorsqu'ils « voyagent » au-delà des frontières, en particulier lorsque leurs dispositions vont au-delà du champ d'application des Conventions de La Haye existantes en matière familiale, le Groupe a également conclu que l'élaboration d'un instrument juridique contraignant pourrait aider à assurer la reconnaissance et l'exécution de tels accords. Le Groupe présentera son rapport lors de la prochaine réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique en mars 2016.

# 12

## Décembre

### ACTIVITÉS

<p><b>&gt; 1 décembre 2015</b></p> <p>Atelier sur l'adoption et les questions juridiques transfrontières dans l'Union européenne (<i>Workshop on Adoption and Cross-Border Legal Issues in the European Union</i>) Union européenne Bruxelles (Belgique)</p>	<p><b>&gt; 1 décembre 2015</b></p> <p>Réunion de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) consacrée aux 35 ans de la Convention de 1986 sur la vente internationale de marchandises (CVIM) Zagreb (Croatie)</p>	<p><b>&gt; 1 2 décembre 2015</b></p> <p>Conférence consacrée aux recherches menées sur le Règlement Bruxelles II bis Londres (Royaume-Uni)</p>
<p><b>&gt; 3 décembre 2015</b></p> <p>Lancement du nouveau site web de la Conférence <a href="http://www.hcch.net">www.hcch.net</a></p>	<p><b>&gt; 10 11 décembre 2015</b></p> <p>Réunion célébrant le lancement de l'ASIME – Association espagnole des avocats spécialisés dans la protection internationale des enfants Madrid (Espagne)</p>	<p><b>&gt; 17 21 décembre 2015</b></p> <p>Promotion des Principes de La Haye sur les contrats internationaux de 2015 Kyoto (Japon)</p>

### RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

<p><b>&gt; 1 décembre 2015</b></p> <p>Première réunion des Membres concernant la révision du Règlement du personnel de la Conférence de La Haye de droit international privé</p>	<p><b>&gt; 2 4 décembre 2015</b></p> <p>Réunion du Groupe d'experts sur l'utilisation de la liaison vidéo et d'autres technologies modernes pour l'obtention de preuves à l'étranger La Haye (Pays Bas)</p>	<p><b>&gt; 8 9 décembre 2015</b></p> <p>Droit international de la famille, de l'entraide judiciaire et du commerce : Promouvoir l'état de droit et les échanges transfrontières dans les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord – Un séminaire régional destiné au Bahreïn, à la Jordanie, au Maroc et à la Tunisie Amman (Jordanie)</p>
--	---	---

## Perspectives 2016

### 21/23 janvier

Groupe de travail, article 13(1)(b) En janvier 2016, le Groupe de travail constitué dans l'optique de rédiger un Guide de bonnes pratiques pour promouvoir la mise en œuvre cohérente de l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 se réunira pour la quatrième fois en vue d'examiner un projet de texte de Guide préparé par le Bureau Permanent.

### 15/18 février

Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution Le Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution vise à étudier la possibilité de poursuivre les travaux dans le domaine des questions de droit international privé entourant le statut des enfants, notamment des questions découlant des conventions de maternité de substitution à caractère international. Des experts des États membres représentant plusieurs régions assisteront à cette réunion du Groupe.

### 1/9 juin

Commission spéciale relative au projet sur les Jugements En juin 2016, la Commission spéciale, qui a été convoquée par le Conseil sur les affaires générales et la politique plus tôt cette année, se réunira pour la première fois en vue de préparer un projet de Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers. Les experts de tous les Membres de la Conférence de La Haye, ainsi que plusieurs organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, sont invités à participer à la nouvelle phase de ce projet prioritaire de la Conférence de La Haye. Il est attendu de la Commission spéciale, qui pourrait se réunir une seconde fois en février 2017, qu'elle produise un projet de Convention à soumettre à une Session diplomatique en temps utile.

### 1 |4 novembre

Commission spéciale Apostille La réunion de la Commission spéciale rassemblera des experts du monde entier pour débattre du fonctionnement effectif de la Convention Apostille et envisager les questions soulevées dans le cadre de sa mise en œuvre depuis la dernière réunion de Commission spéciale qui s'est tenue en 2012. En 2016, la réunion de la Commission spéciale sera également précédée du 10e Forum international sur l'e-APP, qui se tiendra le premier novembre.

# Administration

## Contributions financières et non-financières

### Conférence de La Haye

#### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ÉMANANT DES MEMBRES

Contributeur	Instrument ou objectif
Allemagne	Enlèvement d'enfants 1980
Andorre	Adoption internationale 1993
Australie	Élection de for 2005 ; compétence internationale des tribunaux et reconnaissance et exécution des jugements étrangers
Australie	Adoption internationale 1993
Belgique (Communauté flamande)	Adoption internationale 1993
Belgique (Communauté française)	Adoption internationale 1993
Espagne	Adoption internationale 1993
France	Adoption internationale 1993
Mexique	Adoption internationale 1993
Monaco	Adoption internationale 1993
Panama	Adoption internationale 1993
Pays-Bas	Adoption internationale 1993
Les Philippines	Adoption internationale 1993
RAS de Hong Kong	Bureau régional Asie Pacifique
Suisse	Adoption internationale 1993

#### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ÉMANANT D'AUTRES SOURCES

Contributeur	Instrument ou objectif
M. Victor Dawes SC (Hong Kong) (Cabinet privé)	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
Service social international (SSI) Japon	Adoption internationale 1993
Lipman Karas (Hong Kong)	Aliments 2007 ; Protocole 2007 ; iSupport
M. Richard Khaw SC (Hong Kong) (Cabinet privé)	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
M. Bernard Man SC (Hong Kong) (Cabinet privé)	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
Prof. Anselmo Reyes	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996

### CONTRIBUTIONS NON-FINANCIÈRES ÉMANANT DES MEMBRES

Contributeur	Instrument ou objectif
Argentine	Bureau régional Amérique latine ; Enlèvement d'enfants 1980
Brésil	Apostille 1961 ; Enlèvement d'enfants 1980 ; Aliments 2007
Canada	INCASTAT
Chine	Détachement d'un collaborateur juridique auprès du Bureau régional Asie Pacifique ; Projet sur les Jugements
Corée	Détachement d'un juge auprès du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye
Espagne	Contrats internationaux 2015
Panama	Notification 1965 ; Preuves 1970 ; Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
Uruguay	Enlèvement d'enfants 1980
Municipalité de La Haye	Projet sur les Jugements
États-Unis d'Amérique	Apostille 1961 ; Notification 1965 ; Preuves 1970 ; Enlèvement d'enfants 1980 ; Adoption internationale 1993 ; Protection des enfants 1996 ; Élection de for 2005 ; Aliments 2007 ; Contrats internationaux 2015 ; Adoption internationale 1993 ; Projet Filiation / Maternité de substitution

36

### CONTRIBUTIONS NON-FINANCIÈRES ÉMANANT D'AUTRES SOURCES

Contributeur	Instrument ou objectif
<i>Center for Mediation and Law</i> de Moscou / <i>Scientific and Methodological Center for Mediation</i> , Moscou, Fédération de Russie	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
<i>Child Focus</i> , Bruxelles, Belgique	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
Secrétariat du <i>Commonwealth</i>	Apostille 1961 ; Notification 1965 ; Preuves 1970 ; Enlèvement d'enfants 1980 ; Adoption internationale 1993 ; Protection des enfants 1996 ; Élection de for 2005 ; Aliments 2007 ; Contrats internationaux 2015
Conseil de l'Europe	Filiation / Maternité de substitution
Fondation allemande pour l'entraide judiciaire internationale (IRZ), Allemagne	Apostille 1961 ; Preuves 1970 ; Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996 ; Aliments 2007 ; Contrats internationaux 2015

Gouvernement de la Trinité-et-Tobago	Apostille 1961 ; Notification 1965 ; Preuves 1970 ; Enlèvement d'enfants 1980 ; Adoption internationale 1993 ; Protection des enfants 1996 ; Élection de for 2005 ; Aliments 2007 ; Contrats internationaux 2015
<i>Holt International</i>	Adoption internationale 1993
<i>International Centre for Missing and Exploited Children (ICMEC)</i>	INCASTAT
JonesDay – cabinet privé	Projet sur les Jugements
<i>Judicial Office for International Family Justice for England and Wales</i> , Royaume-Uni	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
Institut Max Planck, Hambourg, Allemagne	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
<i>MiKK e.V. - Mediation bei internationalen Kindschaftskonflikten</i> (Médiation dans le cadre des différends internationaux impliquant parents et enfants), Berlin, Allemagne, en coopération avec l'Ambassade allemande à Bern	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
<i>Scientific and Methodological Center for Mediation</i> , Moscou, Fédération de Russie	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996
Nations Unies	Contrats internationaux 2015
<i>Verband binationaler Familien und Partnerschaften, iaf e.V.</i> (Association des familles et partenariats binationaux), Munich, Allemagne	Enlèvement d'enfants 1980 ; Protection des enfants 1996 ; Aliments 2007

37

### iSupport

#### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Contributeur
Suisse
Norvège
Portugal – Direction générale de l'administration de la justice
Portugal – Institut pour la gestion financière et les infrastructures judiciaires
Estonie
Pays-Bas

#### CONTRIBUTIONS NON-FINANCIÈRES

Contributeur
<i>Child Focus</i> , Bruxelles (Belgique)

# Membres du Bureau Permanent

(1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2015)

Mme Hannah BAKER  
*Collaboratrice juridique senior*  
 Mme Kerstin BARTSCH  
*Collaboratrice juridique senior*  
 M. Derek BAYLEY  
*Assistant juridique (du 27 juillet au 17 août 2015)*  
 Mme Maryze BERKHOUT  
*Collaboratrice de ressources humaines et finances*  
 M. Christophe BERNASCONI  
*Secrétaire général*  
 Mme Gerda BOERMAN  
*Administratrice du site web*  
 M. Frédéric BREGER  
*Collaborateur juridique (depuis le 12 janvier 2015)*  
 Mme Mayela CELIS  
*Collaboratrice juridique principale*  
 Mme Marie-Charlotte DARBAS  
*Chargée de la gestion de l'information*  
 Mme Lydie DE LOOF  
*Coordinatrice des publications*  
 Mme Marie-Agnès DEPLEDT  
*Assistante de bibliothèque*  
 Mme Willy DE ZOETE  
*Assistante administrative senior*  
 Mme Sandra DUPUY  
*Coordinatrice ICATAP*  
 Mme Alexandra GIGANT  
*Traductrice / Réviseur (jusqu'au 19 février 2015)*  
 M. Ignacio GOICOECHEA  
*Représentant, Bureau régional Amérique latine*  
 Mme Maja GROFF  
*Collaboratrice juridique senior*  
 Mme Salomé GUÉRIN  
*Assistante juridique (jusqu'au 26 juin 2015)*  
 M. Stuart HAWKINS  
*Coordonateur TI / Assistant administratif*  
 Mme Karin HIMPENS  
*Comptable senior (jusqu'au 5 décembre 2015)*  
 M. Thomas JOHN  
*Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique principal*  
 Mme Anna KOELEWIJN  
*Responsable de l'administration*  
 M. Philippe LORTIE  
*Premier secrétaire*  
 Mme Laura LUCA  
*Assistante juridique (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015) / Assistante de bibliothèque (jusqu'au 30 novembre 2015)*  
 Mme Cristina MARIOTTINI  
*Collaboratrice juridique (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015)*  
 Mme Laura MARTÍNEZ-MORA  
*Collaboratrice juridique principale*  
 Mme Aurélie MERCIER  
*Traductrice / Réviseur (depuis le 7 avril 2015)*  
 Mme Laura MOLENAAR  
*Collaboratrice administrative*  
 Mme Alix NG  
*Chef de bureau, Bureau régional Asie Pacifique*

Mme Cara NORTH  
*Collaboratrice juridique (jusqu'au 11 février 2015)*  
 Mme Marta PERTEGÁS  
*Premier secrétaire*  
 Mme Sophie PINEAU  
*Assistante personnelle du Secrétaire général*  
 Mme Mathilde PRÉNAS  
*Assistante administrative*  
 M. Anselmo REYES  
*Représentant, Bureau régional Asie Pacifique*  
 M. Willem VAN DER ENDT  
*Services généraux*  
 Mme Livia VAN DER GRAAF  
*Collaboratrice de projet*  
 M. Brody WARREN  
*Collaborateur juridique*  
 Mme Ning ZHAO  
*Collaboratrice juridique senior*  
 Mme Ana ZANETTIN  
*Traductrice / Réviseur / Assistante administrative*

## CONSULTANTS AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Mme Florencia CASTRO  
*Consultante Bureau régional Amérique Latine*  
 Mme Helene GUERIN  
*Consultante chargée des publications*  
 Mme Laura LUCA  
*Consultante INCADAT (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015)*  
 Mme Marine VEISSIERE  
*Consultante (du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2015)*  
 M. Michael WELLS-GRECO  
*Consultant (depuis le 9 novembre 2015)*

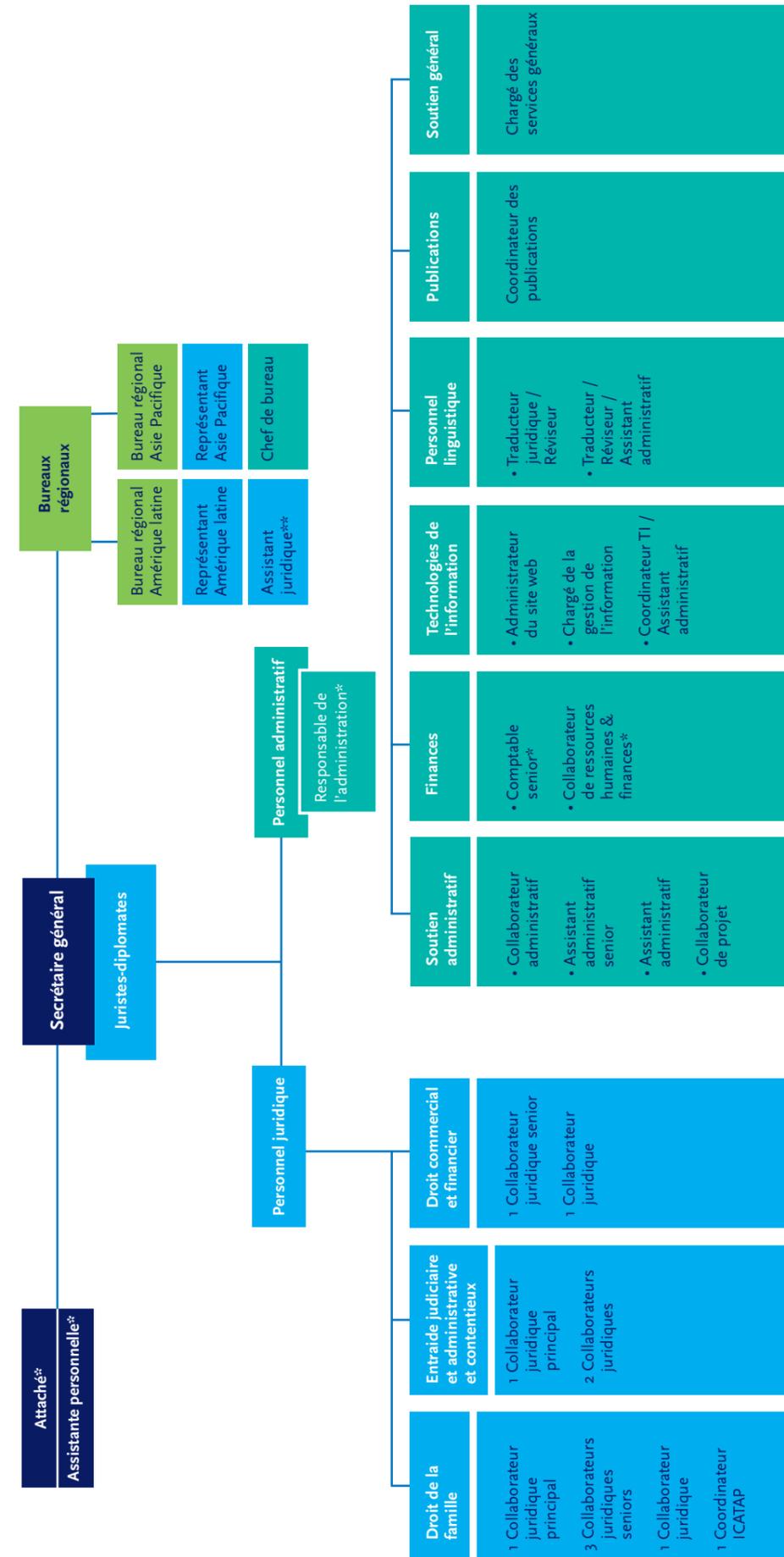
## DÉTACHEMENTS AUPRÈS DU BUREAU PERMANENT

M. Keith LOKEN  
 Mme Florence GUILLAUME  
 M. Injun HWANG  
 M. Yoonjong KIM  
 M. Daniel ZHU

## STAGIAIRES AU BUREAU PERMANENT EN 2015

M. Valentin AKAYEZU  
 M. Derek BAYLEY  
 Mme Bernadette BELLA ABEGA  
 Mme Carrie CHENG  
 M. Egor FEDOROV  
 M. Michael HERZOG ZU MECKLENBURG  
 Mme Talin HITIK  
 Mme Tracy LELEI  
 M. Jonathan LEVIN  
 M. Owen LUNNEY  
 M. Justin MONSENPWO  
 M. Saeko NAKAMURA  
 Mme Ariel ROSENBAUM  
 M. Qian SHEN  
 Mme Marta TARRAGONA  
 Mme Shi Ing TAY  
 M. Chad TURNER  
 Mme Lena VO  
 M. Voris YATIMOV

## Organigramme du Bureau Permanent (2015)



\* Membre du Bureau du Secrétaire général

\*\* Consultant

Ressources en termes de personnel :

Total ETP au 31-12-2015 : 31.15 (27.15 au Budget régulier / 4 au Budget supplémentaire)

Les stagiaires, le personnel temporaire et les experts en détachement ne sont pas représentés dans le présent organigramme.



# Français

Conférence de La Haye de droit  
international privé  
Bureau Permanent  
6b, Churchillplein  
2517 JW La Haye  
Pays-Bas  
Téléphone : +31 70 363 3303  
Fax : +31 70 360 4867  
Courriel : [secretariat@hcch.net](mailto:secretariat@hcch.net)  
Site web : [www.hcch.net](http://www.hcch.net)

*Auteur* : Conférence de La Haye  
de droit international privé  
*Graphiste* : Bertine Colsen

*Photos*  
p. 2 : Bâtiment Stateman /  
Joop van Reeken  
p. 40 : Vue aérienne d'une foule  
urbaine / George Clerk  
([www.istockphoto.com](http://www.istockphoto.com))

Copyright © 2016 Hague  
Conference on Private  
International Law  
Tous droits réservés

ISBN 978-94-90265-58-8